

LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Coudere au deuxième étage; à Paris, chez M. Siret, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 26 septembre 1827.

La Guillotière est décidément une grande ville. Elle en a jusqu'aux jouissances de luxe. M. Vitton, son maire, vient d'y autoriser l'établissement de fiacres qui stationneront sur les places Louis XVI, du Pont de la Guillotière et des Petits-Pères.

— Le coureur Louis a accompli lundi dernier plus que sa tâche. Il a parcouru en 64 minutes, allée et retour, la distance du pont Morand au village de Vaux, et du village de Vaux au pont Morand. C'est huit minutes de moins qu'il n'avait demandé.

— Voici un oubli dont nous faisons apercevoir M. le secrétaire-général de la préfecture. M. Pierre-Gabriel Dumenge est porté sur la liste électorale, premier arrondissement (Lyon, nord), pour un cens de 920 fr. 80 c., cependant ce même électeur n'est pas compris dans la liste du collège de département, quoique le cens du moins imposé ne soit que de 858 fr. 15 c. Il suffira sans doute de signaler cette omission pour qu'elle soit réparée.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Monsieur,

Les architectes du Grand-Théâtre ont lu dans votre feuille du 20 les réflexions d'un de vos abonnés, concernant le projet de cet édifice; ils vous prient d'insérer cette réponse dans votre prochain numéro.

Quelques personnes de goût, dit-il, auraient-elles éclairé l'autorité municipale sur l'absurdité de cette façade?

Les architectes sont pleinement rassurés par l'approbation de M. le maire, des premiers artistes de cette ville, et du conseil des bâtimens civils, qui a donné son adhésion au projet en termes flatteurs; c'est sans doute dans cette élite qu'il faut chercher des hommes de goût; après eux, les personnes de goût invoquées par votre abonné seraient d'une faible autorité.

A quoi bon, dit-il, ce système d'arcades qu'on devra nécessairement murer pour ne conserver que quelques portes?

La supposition est toute gratuite, et seulement pour pouvoir accuser les architectes d'absurdité.

Est-ce qu'il aurait pensé que chacune de ces arcades doit être une entrée de la salle? Il est tout au moins singulier que l'on se permette la critique d'un projet que l'on ne connaît point, et que l'on prenne pour des portes que l'on devra murer les arcades destinées à former, tout autour de l'édifice, un promenoir public dans le rez-de-chaussée, et à éclairer les foyers dans l'étage supérieur. Ainsi donc aucune arcade ne sera murée.

A quoi bon ces colonnes engagées, dénuées de tout objet d'utilité, et dont le seul but est de supporter un maigre entablement?

Votre abonné suppose sans doute que l'entablement sera maigre; car il ne peut l'avoir vu, puisqu'il a été jusqu'à ce jour entièrement masqué par les échafaudages, et que, pour juger de sa proportion, il faut pouvoir le comparer avec sa colonne; mais, qu'il se rassure, les architectes auront vraisemblablement assez d'étude pour mettre un ordre en proportion.

Quant à l'engagement des colonnes, ils seront moins tranchans que lui, et pourraient lui rappeler, s'il les connaissait, le temple de la Fortune à Rome, le Théâtre de Marcellus, le Colisée, l'arc de Titus, l'arc de Bénévent, le temple de Jupiter Auxurus à Têracine, le temple d'Érechée d'Athènes,

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

MICHEL ET CHRISTINE. — LA RECETTE POUR MARIER SA FILLE. — L'AMI INTIME. —

LE CHIFFONNIER.

Potier. — Prudent. — St-Albin. — Mlle. Florival. — Mlle. Clara. — Mad. Adam. — Barquis. — Cécourt. — Mad. Herguez.

L'empressement du public à se porter au théâtre des Célestins, pour les représentations de Potier, avait, dès les premiers jours, donné lieu aux trafiquans de contre-marches, de spéculer sur les embarras de la foule. A l'instant même où les bureaux s'ouvraient, la plus grande partie des billets était enlevée, et plutôt que de se faire conduire pendant une demi-heure pour parvenir jusqu'au guichet, les personnes qu'attirait le spectacle se voyaient obligées d'acheter à prix double les billets déjà pris. M. Singier a pensé que, pour mettre un terme aux complaisances officieuses des marchands de billets, le meilleur moyen était de déclarer sur l'affiche que la direction ne prenait aucune part à ce trafic illicite.

Voilà trois représentations de suite qu'a données Potier, samedi, dimanche et lundi; cependant la foule ne diminue point. On voudra le voir encore mercredi pour la clôture de ses représentations aux Célestins; et lorsqu'il viendra jouer au Grand-Théâtre provisoire, on lui ne doit paraître que trois fois, tout porte à croire que la foule sera plus grande encore.

C'est toujours avec un nouveau plaisir qu'on voit jouer Michel et Christine. Cependant, à la manière dont ce vaudeville est rendu sur notre scène, on a besoin de l'avoir déjà vu pour le bien comprendre et le bien apprécier. Prudent met dans le rôle de Stanislas une pesanteur qu'il a, peut-être, observée chez quelque vieux trouper, mais qui, à coup sûr, ne se trouve pas chez le plus grand nombre. A l'entendre parler, on le croirait attaqué de la poitrine; sa bouche s'ouvre, ses lèvres s'agitent, mais le son ne parvient pas jusqu'à l'oreille du spectateur: les mots les plus plaisans, les couplets les plus spirituels sont perdus pour celui qui ne les a déjà dans la mémoire. Nous le savons, et lui-même le sait aussi, Prudent est un

de Jupiter Olympien et d'Esculape à Agrigente, les arcs de triomphe de Pola en Istrie; de Suse; plus près de nous, les arcs d'Orange et de St-Rémy, la Maison carrée de Nîmes, et les Arènes. On pourrait encore citer nos célèbres maîtres modernes, Palladio dans ses palais de Vicence et la Chanté de Venise, San Gallo dans le palais Farnèse, etc. etc. Tous ces monumens, révéres comme des modèles de goût, seront toujours avantageusement consultés par les artistes qui s'efforcent de se conduire sur la trace des anciens; mais, si l'on demande de justifier par le raisonnement la saillie des demi-colonnes, on observera à votre abonné qu'elles ne sont pas sans utilité, puisque, par une continuité de corps saillans, elles portent les statues des Muses qui surmontent l'Attique et couronnent la façade.

A quoi bon, dit-il encore, ces pilastres qui découpent désagréablement l'attique, si toutefois sa hauteur permet de lui donner ce nom?

On peut reconnaître aujourd'hui la nécessité de ces pilastres ou piédestaux, puisqu'ils portent des figures; et quant à la hauteur, votre abonné aurait dû expliquer, si pour mériter le nom d'attique, elle est trop faible ou trop forte: le public saurait à quoi s'en tenir; il ne doit pas être permis de le berner ainsi.

Enfin, les colonnes ne sont point destinées, comme dans la Bourse de Paris et l'église de la Madeleine, si heureusement citées à propos d'un théâtre, à offrir à la foule un abri contre la pluie et un refuge contre les voitures.

Dans ces deux édifices, les portiques sont formés par des colonnes; elles doivent être nécessairement isolées; la façade du théâtre se compose d'un système d'arcades, et l'on permettra aux architectes de s'inspirer de la décoration généralement adoptée par les anciens dans leurs théâtres et amphithéâtres, plutôt que de celle usitée dans les temples.

A. CHENAVERD, Architecte.
POLLER, Architecte.

PARIS, 24 septembre 1827.

On lit dans le Times du 22 l'article suivant sur les affaires d'Orient:

« Les communications officielles et autres qu'on a reçues de la capitale de la Turquie, pendant les trois derniers jours, sont importantes, en tant qu'elles font connaître ce que les trois puissances européennes, l'Angleterre, la France et la Russie, ont fait jusqu'ici:

1° Le 16 août, les ministres alliés ont présenté par leurs drogmans une note où se trouvait la substance du traité qu'on a déjà rendu public, pour mettre fin à l'extermination de la Grèce par les armes turques, et pour établir les conditions de ses relations avec la Turquie. Cette note a prescrit le terme de 15 jours pour recevoir la réponse du grand-seigneur.

2° Le 30 août, quand l'espace du tems était expiré, les trois ambassadeurs ont demandé la réponse du reis-effendi, qui l'a donnée verbalement, et s'en est référé au dernier manifeste turc, qui déclarait que le sultan était résolu de repousser toute intervention des puissances étrangères avec la Porte et ses sujets rebelles; de plus, la répétition du message n'a produit le 31 que la confirmation de la résolution turque.

bon acteur; mais il ne faut pas qu'il fasse trop de fonds sur son talent et sur l'estime du public; il ne faut pas qu'il se néglige, car, après s'être vu l'enfant gâté du parterre, il pourrait, quelque jour, en recevoir une admonestation paternelle qu'il lui serait pénible d'entendre. Notre critique ne peut être suspecte; nous faisons cas de Prudent, plus d'une fois nous l'avons loué, nous sommes prêts à le faire encore, et pour cela que faut-il? point d'efforts difficiles, point d'études fatigantes, seulement, qu'en entrant sur la scène, il se regarde un peu moins comme chez lui, et qu'il fasse attention qu'il est en présence d'un public.

Nous dirons presque la même chose à Mlle Florival. Assurément nous aimons fort à voir son joli sourire; mais nous n'en sommes pas tellement avides que nous ne préférerions la voir pleurer quand son rôle l'exige. L'amour si tendre et si constant qu'elle porte à l'ingrat Michel, lui fait une triste nécessité d'affliger le bon Stanislas en lui refusant le don de sa main; eh bien! que le combat de l'amour et de la reconnaissance se peigne sur son visage. La tristesse ne défigurera point ses traits, et nous sommes certains que, lorsqu'elle aura consulté son miroir, elle se décidera enfin à pleurer quand il le faudra.

Vienne maintenant le tour de St-Albin. Au moment où cet acteur a fait son entrée sur la scène, le parterre, trompé par une certaine ressemblance de traits et d'encolure, l'a pris un instant pour Potier. Mais la vivacité des applaudissemens qui l'ont accueilli ne la point déconcerté; il n'a pas eu l'air de s'apercevoir qu'on se trompait d'adresse, et s'est mis à parler comme si de rien n'était. Bientôt le comique de son jeu lui a mérité de nouveaux applaudissemens qui, cette fois étaient bien pour lui. Cependant il nous a laissé plusieurs choses à désirer. La scène où, vaincu par la fatigue, il s'endort en attendant le déjeuner de Stanislas, a complètement été manquée. Point de gradation dans les symptômes de sommeil, pas même de préparation; de sorte que le spectateur est tout surpris de voir Michel bien éveillé, bien dispos même, s'endormir *impromptu*, comme s'il eût été touché par la baguette d'une fée. Le couplet qu'il doit chanter en baillant, et surtout sans se presser, a donc perdu tout son naturel et

30 Le 4 septembre, les ambassadeurs des alliés se sont réunis; et n'ayant pas reçu de la Porte une réponse plus satisfaisante, ont pris la détermination de demander leurs passeports, et de quitter la capitale turque. Ce fait, cependant, demande à être confirmé. Jusqu'à ce moment il paraît donc que la dispute avec la Turquie était loin d'être arrangée, et il reste à savoir si le ton décidé pris par les ambassadeurs, aurait pu porter le gouvernement ottoman à faire un pas qui pût rétablir les négociations.

Il paraît qu'on s'attendait à ce que l'Autriche et la Prusse, qui, jusqu'ici n'ont pas pris part à la querelle, et qui sont en conséquence très-propres à jouer le rôle de médiateurs, pourraient, afin de conserver la paix de l'Europe, intervenir pour la première fois, et empêcher par leurs bons offices la rupture qui menace.

Les puissances alliées se rappelleront sans doute le but du traité par lequel elles se sont liées, savoir, que dans le cas où la Porte ne se relâcherait pas de ses prétentions, ou si la médiation des états neutres devenait inutile, alors la force ne serait employée qu'autant qu'elle serait nécessaire pour atteindre la fin proposée dans la note, et elle n'irait pas plus loin; cette fin étant l'acceptation de la médiation, la conclusion d'un armistice, et l'admission par la Turquie d'une proposition de négocier pour l'établissement de ses relations avec la Grèce sur une base autre que celle d'où sont provenues tant de calamités pour les deux états belligérants, pour le commerce de l'Europe et pour les intérêts généraux de l'humanité.

Les alliés sont tenus de protéger la Grèce; mais en agissant ainsi il ne faut pas qu'ils se lancent dans des plans d'agression indéfinie contre la Turquie. Des escadres agissantes dans l'Archipel et la mer Noire, suffiront pour faire sentir à la Turquie l'impossibilité où elle est de résister à la force qu'on a employée contre elle, et son extrême indiscretion en provoquant les puissances alliées.

Le droit reconnu de la guerre impose au belligérant l'obligation morale de pousser ses hostilités jusqu'au point nécessaire pour parvenir au but qui a été cause de la querelle, et non au-delà; tout ce qui dépasse ce point n'est qu'injustice et oppression. Nous répétons que, dans ce cas, tout ce qui dépassera les moyens nécessaires pour préserver la Grèce de sa ruine, amènera sa propre punition.

Note des ambassadeurs européens à S. Exc. le Reis-effendi.

« Les soussignés sont chargés par leurs gouvernements respectifs de faire à S. Exc. le reis-effendi la déclaration suivante :

» Pendant six ans, les grandes puissances européennes n'ont cessé de faire des efforts pour engager la Sublime-Porte à établir des relations pacifiques avec la Grèce; mais ces efforts ont été constamment inutiles, et l'on a vu se continuer entre la Sublime-Porte et la Grèce une guerre d'extermination, dont les résultats ont été, d'un côté, des malheurs, spectacle déchirant pour l'humanité; et, d'un autre côté, des pertes immenses et intolérables pour le commerce de toutes les nations, sans qu'il fût possible d'admettre que le sort de la Grèce, pendant tout ce temps, ait été au pouvoir de l'empire ottoman.

» Les puissances européennes ont, en conséquence, redoublé de zèle, et renouvelé les instances qu'elles avaient faites auparavant pour déterminer la Porte Ottomane à mettre fin, avec l'aide de leur médiation, à une lutte qu'il était essentiel à leurs propres intérêts de ne pas laisser subsister plus long-temps. Les puissances européennes se sont flattées de l'espoir d'arriver à une heureuse conclusion en voyant les Grecs eux-mêmes montrer le désir de s'en rapporter à leur médiation; mais la Sublime-Porte

toute sa grâce. Le rêve pénible qui l'opprime n'a pas été mieux rendu. Qu'est il besoin de crier cinq ou six fois : *Christine ! Christine !* Une seule était assez. Convenez aussi, Mlle *Florival*, qu'il eût été mieux de dire : on m'appelle, quand on vous appelle en effet. Ces inadverances de l'acteur jettent dans la pièce un ridicule qui ne doit point y être. On ne saurait trop s'en garder, et néanmoins elles se reproduisent souvent. Nous avons vu, il y a peu de jours, au Grand-Théâtre, l'acteur qui jouait, dans *Marie*, le rôle du maréchal-de-logis, emboucher la trompette sonore, et l'arracher de ses lèvres avant que le musicien qui sonnait pour lui dans la coulisse eût fini sa ritournelle; une faute de ce genre suffirait pour faire tomber une pièce nouvelle. Dans les pièces déjà connues, l'inconvénient est moindre, parce que l'acteur en porte seul la peine; mais ce n'est pas une raison pour ne point s'en défendre.

La Ricotte pour marier sa Fille a vivement excité l'ilarité du public. *M. Mathieu*, très-plaisant par lui-même, l'est encore bien plus sous les traits de *Potier*. Soit qu'il s'applaudisse du stratagème imaginé par lui pour attirer dans sa maison celui dont il veut faire son gendre, soit qu'il s'effraye des dangers où ce stratagème le conduit; attendant, par l'offre d'une dinde truffée, le hussard ferrailleur, qui veut le forcer à se battre, désavouant le nom de *Belle-pointe*, auprès du sergent qui vient l'arrêter de par la loi; invoquant le témoignage de sa famille pour obtenir la déclaration de son nom véritable, s'emportant contre les bévues de sa femme qui le compromettent sans qu'elle s'en doute, il est toujours dans la vérité de son rôle, toujours ce qu'il faut être, toujours naturel.

Mlle Clara, dont le rôle, il est vrai, n'est pas écrit dans le ton convenable à une jeune demoiselle, n'a rien dissimulé de ce que ce rôle peut avoir de peu décent, et par conséquent d'in vraisemblable. La fille de *M. Mathieu* n'est pas une tigresse; mais elle ne doit point, en recevant la déclaration d'un jeune homme qu'elle n'a vu qu'une fois au spectacle, se laisser prendre les mains, et même prendre celles de son amant. Si *Mlle Clara* doit reparaitre dans ce rôle, nous lui conseillons de faire ce qu'elle pourra pour jouer un peu l'inhumaine. La chose

a refusé jusqu'ici d'écouter des conseils dictés par des sentiments de bienveillance et d'amitié. Dans un tel état de choses, les cours de France, d'Angleterre et de Russie ont jugé qu'il était de leur devoir de déterminer, par un traité spécial, la ligne de conduite qu'elles ont résolu de suivre pour arriver au but vers lequel les désirs et les intérêts des puissances chrétiennes les dirigent.

» En exécution d'une des clauses de ce traité, les soussignés ont été chargés de déclarer au gouvernement de la Sublime-Porte que les puissances européennes offrent de nouveau et d'une manière formelle leur médiation pour mettre fin à la guerre et pour régler par une négociation amicale les relations qui doivent exister à l'avenir entre les deux peuples.

» Qu'en outre, et afin de faciliter le succès de cette médiation, elles proposent au gouvernement de la Sublime-Porte un armistice suspensif de tous actes d'hostilités contre les Grecs auxquels une proposition semblable est adressée en ce moment. Finalement, elles espèrent que dans un délai de quinze jours, le divan fera connaître d'une manière péremptoire sa détermination.

» Les soussignés se flattent qu'elle sera conforme aux désirs des cours alliées; mais il est de leur devoir de ne point dissimuler au reis-effendi qu'un nouveau refus, une réponse évasive ou insuffisante, même un silence absolu de la part de son gouvernement, placerait les cours alliées dans la nécessité de recourir aux mesures qu'elles jugeront propres à mettre fin à un état de choses devenu incompatible avec les vrais intérêts de la Sublime-Porte elle-même, avec la sécurité du commerce en général, et avec la parfaite tranquillité de l'Europe.

Signés C. GUILLEMINOT, S. CANNING, RIBEAUPIERRE.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, 15 septembre.

« La destitution de M. Calomarde n'a duré que deux heures; et si un exprès ne fût parti de la Granja une heure après la signature de cette destitution, pour apporter à Madrid l'ordre au ministre de la guerre d'envoyer en toute hâte en Aragon et à Lérida les deux régiments de la garde, qui sont effectivement partis le 10 au matin pour l'une et l'autre destinations, il est probable que nous n'aurions rien su de cette destitution, ni de la nomination provisoire et éphémère de M. Salazar au ministère de grâce et de justice. Le fait est que M. de Calomarde, qui a été vraiment destitué et exilé par un décret signé de la main du roi, a fait agir aussitôt de si puissants leviers, que S. M. a rapporté son décret un peu moins de deux heures après l'avoir signé, et que M. de Calomarde se trouve plus affermi que jamais. Il paraît que le ministère actuel en a encore pour quelque temps. »

(Constitutionnel.)

On écrit de Madrid, 20 septembre :

« Le roi d'Espagne doit partir après-demain pour Taragone, par la route de Valence, accompagné de M. Calomarde, du capitaine des gardes et de quelques sabaternes.

» S. M. veut, suivant un décret adressé au conseil de Castille, examiner par elle-même les causes de l'état d'inquiétude où est la Catalogne.

» L'armée d'observation se dirige sur l'Aragon et du côté de Guadalaxara. Le général Sarsfield a établi son quartier-général à Daroca.

» Le capitaine-général du royaume de Valence a dispersé une bande de factieux qui y avait pénétré de la Catalogne.

— On écrit de Bayonne, que le départ du roi d'Espagne pour la Catalogne a été annoncé officiellement, le 20, à Madrid. S. M.

n'est pas si difficile qu'elle ne puisse s'y plier pour un moment.

Il n'y a qu'un rôle dans *L'Ami intime*, quand c'est *Potier* qui le joue. *Barqui* aurait bien pu donner au sien une couleur un peu plus comique, mais cet acteur ne réussit pas bien dans le genre noble. Nous ne lui en faisons point un crime; ce n'est pas le genre de son talent. *Célicourt*, *Esse*, *Mlle Huguet*, n'avaient là que des rôles secondaires. *Mad. Herguez* s'est fait applaudir dans le couplet de facture : *J'ai de l'argent*, etc. *Célicourt* a aussi très-bien chanté son couplet sur le mariage. Les spectateurs lui en ont su gré, et l'ont prouvé.

Le Chiffonnier ou le *Philosophe Nocturne* était attendu avec impatience. *Prudent* a rendu avec noblesse le rôle de l'avocat, *Ernest Darneville* *Barqui* dans *Alfred* est toujours resté *Barqui*; c'est ce qui lui arrive trop souvent. *Mad. Adam* a fait plaisir, et *Potier* a fait rire et pleurer.

Nous croyons que ce qu'il y a d'attendrissant dans la situation du *Chiffonnier*, qui vit auprès de sa fille sans pouvoir la presser sur son cœur, sans pouvoir même s'en faire connaître, n'avait pas encore été bien rendu sur notre scène. Autant *Potier* fait rire dans le reste de son rôle, autant il émeut dans cette partie; et si des larmes viennent mouiller son visage, dans ce moment si pénible pour un père, où il quitte *Cécile* avec le regret de ne pouvoir l'embrasser, il en est de même des spectateurs. L'émotion est contagieuse; il ne faut pas rire pour faire rire, mais il faut pleurer pour faire pleurer.

Mad. Herguez ne nous a pas semblé déplacée dans le rôle de la sensible comtesse de *Verseuil*. Nous le disons avec plaisir; car nous avons à nous reprocher de l'avoir trouvée peu convenablement placée dans beaucoup d'autres.

En somme, cette représentation a beaucoup amusé les spectateurs. *Potier* a redemandé après la chute du rideau, a reparu, donnant la main à *Mad. Adam*.

Nous l'attendons au Grand-Théâtre, où, sans doute, le genre de son talent ne sera pas moins goûté qu'aux Célestins; car, il sait conserver à tous ses rôles une couleur décente, et son jeu, quelque ridicule qu'il le rende, ne dégénère jamais en ignoble pasquinade.

a dû partir en poste, le 22, accompagné d'un seul ministre et d'une suite peu nombreuse.

On a dirigé sur cette province 25,000 hommes de troupes de toutes armes. La reine est instituée régente pendant l'absence du roi. Déjà l'infant don Carlos était parti de Madrid, précédant le roi dans ce voyage, pour démentir par lui-même, sur les lieux, les faux bruits répandus sur son compte par les insurgés.

(Gazette de France.)

— On a répandu dans la Cerdagne française la lettre suivante :
Gouvernement militaire et politique provisoire de Vich.

Chargé par mes chefs de m'emparer de la ville et du corrégiment de Puycerdà, j'écris sous cette date, aux autorités de cette ville, pour la libre et amicale entrée des troupes que j'envoie sur ce point, et éviter ainsi toute effusion de sang.

Comme les vœux des bons et fidèles sujets de notre idolâtré monarque Ferdinand VII, ne tendent qu'à ce que justice soit faite, que l'on écarte tout révolutionnaire des emplois publics, et afin que sous aucun prétexte les relations amicales qui existent entre les français et les espagnols, ne soient altérées, j'ai cru devoir vous faire part de cette résolution, pour que vous la fassiez connaître à la Cerdagne française, si vous le jugez convenable, en assurant les habitants que, loin de s'alarmer, ils doivent rester persuadés que notre entreprise ne tend qu'à consolider le règne de notre chéri monarque Ferdinand VII, et affermir de plus en plus nos relations amicales avec notre bienfaiteur Charles X votre roi.

Persuadé que nous n'aspérons qu'au maintien de la tranquillité et que nous sommes les mêmes qui, aidés par les armes françaises, exterminâmes en 1825 la malheureuse révolution espagnole, et vous informant que j'ai donné à la troupe que je commande, les ordres les plus précis à ce sujet, j'espère que vous accéderez à mes vœux ou tout ce qui ne sera pas contraire aux ordres de votre gouvernement. A Vich, le 9 septembre 1827.

Junta du gouvernement à Manreza. Catalans, la junta supérieure provisoire du gouvernement de cette principauté de Catalogne, installée dans cette ville, le 29 août de l'année courante, en exécution du décret de l'illustre commandant-général de l'avant-garde royaliste de l'armée d'opérations, pour le rétablissement des autorités civiles et judiciaires de la province, s'adresse à vous pour la première fois, afin de vous manifester les sentiments dont elle est animée.

Les droits souverains de notre bien-aimé Ferdinand VII étaient attaqués et foulés avec plus de bassesse et de lâcheté, que ne le firent les agens de la révolte de 1820. Ce malheureux royaume restait exposé une seconde fois au joug intolérable des constitutionnels. Dès-lors que de maux, de disgrâces et de persécutions n'allaient pas endurer les véritables amis du trône et de l'autel ! avec quelle rapidité notre existence ne marchait-elle pas vers les prisons, les fers, l'exil et l'échafaud ; si quelques espagnols toujours zélés et intrépides, bravant tous les dangers, n'eussent averti de l'impérieuse nécessité de secouer, quand il en était encore tems, l'horrible esclavage que nous préparait la plus infâme des trahisons ! Convaincu de cette nécessité, depuis long-tems le peuple catalan aurait fait entendre le cri d'alarme, si l'on n'eût, par suite de lâches projets et de vices d'intérêt personnel, comprimé la sainte ardeur d'une population qui donnerait mille fois sa vie plutôt que de souffrir que les droits du roi absolu et de la religion fussent avilis en aucune manière.

Mais enfin la divine providence a permis que, se dégageant de toute entrave qu'opposaient le génie du mal et la perfidie, le peuple catalan se décidât hardiment. La majeure partie de la principauté a partagé cette glorieuse entreprise que le ciel protège visiblement, celle d'anéantir les ennemis du trône et les perturbateurs des lois fondamentales de l'Espagne, persuadée que les autres provinces seconderont leurs efforts, comme elles coopèrent déjà à leur heureuse issue. La ville de Manreza, parini nous, offre à l'univers un exemple qui peut-être ne se trouve dans l'histoire ni ancienne, ni moderne.

Ceux d'entre vous, Catalans, qui êtes encore froids spectateurs de l'entreprise que couronnent déjà les plus heureux résultats, décidez-vous sans plus de délai. Ne flétrissez point votre fidélité naturelle dont, à toutes les époques, vous avez donné des preuves incontestables. Entendez les héros immortels qui, sacrifiés durant la dernière révolution, vous avertissent dans le silence des tombeaux, de tout ce que nous pouvons dès que nous élevons notre patriotisme à la hauteur de leurs illustres vertus. Ecoutez comme ils vous encouragent à redoubler d'efforts, à suivre les conseils des sages, à être dociles au service des armes, à vous prêter à tous les sacrifices. Voyez-les encourager l'armée par l'exemple des braves et l'exhorter à la rigueur de la discipline, si salutaire et si nécessaire, de laquelle dépendent le succès de nos armes et le salut de notre patrie. Considérez-les excitant les autres provinces à venir au secours de la nôtre, en leur démontrant tout ce qu'elles peuvent attendre des dispositions héroïques qui naissent de notre sol, toutes les fois que le Catalogne est aidée de ses sœurs.

Dieu veuille qu'il en soit ainsi, et soyez sûrs que cette illustre junta usera de toutes ses lumières pour remplir le grand objet auquel elle est destinée, et qu'elle ne désire rien tant que de justifier une si haute confiance par l'efficacité de ses actions.

A Manreza, le 31 août 1827. Signés : Augustin Sapères, président ; José Quinquer, prêtre ; Domero, membre de la junta ; Francisco de Asis Vender, idem ; Magin Pallas, idem ; Bernardo Sen Marti, idem, membre de la junta ; J.-B. Comas, secrétaire.

PORTUGAL.

Lisbonne, 8 septembre.

Dans la soirée du 5 courant, le bateau à vapeur le *Duc-d'York*, venant de Londres, est entré dans notre port après cinq jours de traversée.

Le 6, au moment où le vicomte de Santarem, ministre des affaires du royaume, donnait audience, il reçut une dépêche de S. A. R. l'infante régente qui lui annonçait son renvoi. Aussitôt le ministre sortit de l'audience, se rendit au palais, se présenta à la cour, et s'adressant à S. A., il témoigna toute la surprise et la douleur qu'il ressentait d'avoir encouru sa disgrâce. « Vicomte, lui répondit la régente, c'est à regret que je te déclare qu'on ne peut te confier aucune charge publique. » On a nommé pour successeur provisoire de M. Santarem M. Carlos Honorio Gouvea Dourao.

Le même jour furent mis en liberté huit des individus incarcérés par suite des événements qui eurent lieu vers la fin du mois de juillet. Le 7, on rendit aussi la liberté à trois autres personnes ; et la coïncidence de ces mesures et de la chute du vicomte de Santarem avec l'arrivée du bateau à vapeur ont donné lieu à mille bruits qui ont circulé pendant quelque tems, et fait assez d'impression sur les esprits.

Je me bornerai à rapporter ce qui offre le plus d'intérêt dans ces bruits qui font le sujet de toutes les conversations. On répandit la nouvelle que le bateau à vapeur avait apporté à son bord un envoyé du roi don Pedro, chargé de dépêches pour l'infante régente, et que le même envoyé était porteur d'une note énergique du roi don Pedro pour le gouvernement anglais, qu'il remit à son passage à Londres. On prétend que dans cette note le monarque portugais réclamait l'accomplissement des traités dans toute son étendue ; qu'il se plaignait de la violation de ses décrets en Portugal, et qu'il attribuait la cause de ce manque d'obéissance à l'influence de l'ambassadeur anglais sir W. A. Court ; qu'il exigeait de l'Angleterre la coopération qu'il devait attendre de l'antique et fidèle alliance de cette puissance avec le Portugal, pour consolider la Charte qu'il avait accordée à son peuple ; qu'enfin, il attendait de la loyauté du cabinet britannique qu'il refuserait son appui à son frère, l'infant don Miguel, et qu'il s'opposerait à ses efforts pour s'emparer de la régence.

On a dit qu'en vertu des dépêches adressées par le roi à l'infante régente, S. A. avait convoqué une junta de ministres, où M. Carvalho, ministre des finances, homme très-recommandable par son caractère, s'étendit sur les embarras du gouvernement, et représenta que la marche qu'on suivait était entièrement opposée aux intentions de la Charte ; selon lui, on avait porté atteinte aux principes qui en étaient la base la plus solide, soit en réduisant les feuilles publiques au silence, soit en autorisant une foule d'arrestations arbitraires. Après d'autres réflexions de ce genre, il a terminé son discours en disant que son honneur et son caractère lui faisaient un devoir de demander comme une faveur qu'on l'éloignât d'une administration qui par sa conduite tendait directement à étouffer l'esprit public et à renverser la Charte.

Le 5, le vicomte de Santarem se présenta à l'infante régente, accompagné de M. l'intendant-général de police ; tous deux demandèrent avec instance à S. A. de signer un ordre pour autoriser l'incarcération du comte d'Acuña, pair du royaume, du général Saldanha et de M. Bereto Feio, ainsi que de plusieurs autres personnalités. Mais S. A. refusa constamment d'accéder aux vives sollicitations qui lui furent faites, alléguant pour raison que le titre de pair et de député dont étaient revêtus plusieurs des personnes comprises dans la liste qui lui était présentée, les mettaient à l'abri de toute arrestation arbitraire, puisqu'il n'appartenait qu'à la chambre des pairs de prononcer sur les charges portées contre elles.

Quant au contenu des dépêches du roi don Pedro pour son auguste sœur, on dit qu'il est si opposé au plan de conduite suivi jusqu'à présent et projeté pour l'avenir par le vicomte de Santarem, que S. A. craignant de s'exposer au désaveu et à l'indignation de son frère, résolut de renvoyer le vicomte du ministère.

Dans la matinée d'hier, on répandit aussi la nouvelle que le général Saldanha était rappelé au ministère de la guerre ; d'autres qui ne portaient pas si loin leurs vœux se bornaient à dire que S. A. R. l'avait mandé près d'elle ; mais cette dernière assertion n'est pas moins erronée que la première. Je doute aussi que les causes qu'on attribue à la chute du vicomte de Santarem soient bien fondées.

Des personnes qui par leur rang et leur caractère doivent être mieux informées d'un fait semblable, se réunissent pour affirmer qu'on ne doit imputer sa disgrâce qu'aux vices de son administration.

On prétend que l'ambassadeur anglais, sir W. A. Court, cherche à se justifier des charges vraies ou supposées dirigées contre

lui par le roi don Pedro; le moyen auquel il aurait recours est singulier.

L'intendant-général de police s'est rendu hier chez le vicomte de Santarem, et aujourd'hui à cinq heures du matin ce dernier sortit de chez lui, en prenant la route de Queluz, séjour de la reine veuve, dona Charlotte. A peine se passe-t-il un seul jour sans que l'intendant-général de la police aille rendre visite à la même résidence.

MEXIQUE.

Mexico, 24 mai 1827.



La civilisation de ce pays fait chaque jour des progrès; mais cependant ils ne sont pas si rapides qu'on pourrait l'espérer. Plusieurs causes s'y opposent; d'abord l'état d'ignorance dans lequel la politique espagnole a toujours tenu le pays. Les Français sont, de tous les étrangers, ceux que l'on préfère ici, et la reconnaissance du Mexique par le gouvernement français est l'objet de tous les vœux, même dans la classe inférieure.

J'ai assisté aux cérémonies de la semaine sainte; toute la ville était en mouvement. C'est un contraste bien frappant pour un Européen de voir, dans les églises richement parées, pêle-mêle et le riche et le pauvre, le blanc et le cuivré, les personnes de la haute classe et les dernières classes nommées *leperos*, sortes de lazzaroni qui ne portent pas de chemises et vont presque nus, en se contentant de s'envelopper d'une couverture de laine.

Il y a ici, comme partout ailleurs, deux partis distincts dans l'état, les gens influens qui veulent conserver leurs places et sont pour le *statu quo*, et ceux qui veulent les remplacer; mais les haines des uns et des autres sont suspendues pour les réunir toutes contre ce qu'on appelle les *gachinpins* (natifs espagnols). Tout le monde est d'accord pour ne rien vouloir de l'Espagne, ceux qui hasarderaient de s'exprimer autrement courraient risque de se dépopulariser, bien qu'ils eussent souvent toute la raison de leur côté. On a même publié la semaine dernière une loi par laquelle tout Espagnol doit être suspendu de ses emplois civils et militaires jusqu'à la reconnaissance du gouvernement mexicain par l'Espagne. On leur conserve cependant leur solde entière.

Cette loi a été discutée dans les chambres, et plusieurs discours pour et contre sont vraiment dignes de remarque. Elle a ensuite été publiée avec toute la solennité possible, au bruit de la musique militaire; l'affluence du peuple sur la grande place était immense. On craignait la veille des scènes violentes, tous les magasins et les boutiques étaient fermés, particulièrement ceux des Espagnols; malgré tout cela, il n'est pas arrivé le moindre désordre. La masse du peuple s'est bornée à tirer une infinité de fusées, à sonner de petites trompettes, et à forcer les portes de la cathédrale pour s'emparer des cloches; de là la multitude s'est répandue dans tous les quartiers de la ville en prenant d'assaut les cloches et en s'amusant à les sonner pendant deux heures. Comme les églises sont en très-grand nombre à Mexico, vous pouvez vous faire une idée du tapage que l'on a fait. Le soir on se promenait dans toute la ville avec des feux d'artifice et des chandelles, et on portait en triomphe un exemplaire de la loi. Tout en est resté là sans aucun événement fâcheux: cette espèce d'insurrection peut véritablement être appelée la *Journée des cloches*. Bon gré malgré, il a fallu que tout le monde obéît à ce mouvement populaire, sous peine de perdre son influence. Vous pourrez vous faire une idée des sentimens des Mexicains par l'article suivant, que je traduis du *Correo federal*; il est dirigé contre M. Martin, qui est cependant, de tous les agens européens, celui qui a su se concilier l'estime la plus générale par son grand sens et sa parfaite intégrité:

« C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris que M. Martin, envoyé du ministère français, avait vivement blâmé la sanction de la loi sur les employés espagnols, et les preuves si positives de joie que le peuple mexicain avait données à cette occasion dans le plus grand ordre et avec la meilleure tenue. Nous croyons que cette conduite ne sied pas à un agent semi-diplomatique, chargé par le gouvernement français d'observer notre marche et de conclure des traités de commerce. Nous désirerions que le gouvernement français nous envoyât un agent circospect, prudent et juste, plus dévoué à la grande nation qu'il représente qu'aux intérêts de l'agonisante Espagne. »

Assurément personne ne convient mieux que M. Martin aux fonctions qu'il exerce; mais ce petit moment de mauvaise humeur contre un homme dont on apprécie d'ailleurs toutes les qualités, doit vous faire mieux juger encore à quel point est portée l'irritation contre l'Espagne.

La conspiration du P. Arena a occupé dans les premiers momens tous les esprits, mais on n'en entend plus parler maintenant; on continue cependant les arrestations, et chaque jour de nouvelles brochures occupent successivement l'attention.

Le 21 du courant, on a fait la clôture des chambres; cette cérémonie s'est faite avec toute la pompe possible. Quatre escadrons, deux bataillons et deux batteries d'artillerie étaient en parade sur

la place. Je vous assure que la tenue de ces troupes était magnifique.

Les affaires sont en ce moment dans une nullité déplorable; le commerce est dans le plus grand abattement; le numéraire manque, ou pour mieux dire, est gardé sans être mis en circulation. Il faut espérer que cet état de choses changera, et que la reconnaissance de l'indépendance mexicaine par le gouvernement français ramènera la confiance et rétablira l'ordre.

VENTES JUDICIAIRES.

Le vendredi vingt-huit septembre dix-huit cent vingt-sept, à neuf heures du matin, sur la place des Cordeliers de cette ville, il sera procédé à la vente forcée de meubles et effets saisis, consistant en tables, garde-manger, commode, secrétaire, chaises, éteaux, enclumes, marteaux, soufflets et outils de forge, et autres objets.

La vente sera faite au comptant, en vertu d'un jugement du tribunal civil de Lyon, sous sa date et en forme.

—Vendredi prochain vingt-huit de ce mois, à neuf heures du matin, sur la place du Marché, dite du Pont de la Guillotière, il sera procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, de meubles et effets saisis.

Les objets consistent en secrétaire, commode, table, pendule, glace, batterie de cuisine, et autres objets.

A louer de suite,

Une maison située à Millery, au centre du village; elle se compose de huit grandes pièces: vastes greniers, cave, écuries, puits et jardin d'environ deux bicherées. S'adresser à M. Perreye, rue Trois-Carreaux, n° 2, à Lyon.

Appartement composé de trois pièces au 5^m étage, ayant vue sur la place de la Préfecture, n° 12. — Grand arrière-magasin pouvant servir d'entrepôt, à louer de suite.

S'adresser à M. Hédy, vitrier-peintre, au rez-de-chaussée.

AVIS.

M^{me} Sauzy tient restaurant et pension, rue Ste-Catherine, n° 13, à l'entresol, près la place des Terreaux. On est servi à la carte ou autrement. On peut s'abonner au mois ou donner des cachets.

Pour 1 fr. 50 cent. On a trois plats, du dessert et une demi-bouteille de vin.

ART MÉDICAL, ORTHOPÉDIE.

La médecine s'est enrichie depuis quelques années de procédés aussi sûrs qu'ingénieux pour corriger les difformités de la taille, particulièrement chez les jeunes personnes. Cet art est poussé à un tel point de perfection, que les jeunes filles les plus contrefaites et de la plus frêle santé, recouvrent, par des moyens simples et qui ne causent aucune souffrance, une bonne conformation et une constitution forte. Il y a quelque chose de merveilleux dans les métamorphoses, toutes à leur avantage, que leur fait subir le traitement. Ces heureux effets ne sont pas moins durables que prompts à se manifester. Plusieurs jeunes personnes guéries par cette méthode, sont devenues mères, sans que leur taille en ait éprouvé aucun nouveau dérangement.

MM. de Milly ont fondé à Paris (1) en 1822 le premier établissement où se soient opérés ces prodiges; la décoration de l'ordre royal de la Légion d'Honneur a été la récompense du service signalé qu'ils ont rendu aux familles. Inventeurs de leurs procédés, ils se sont attachés constamment depuis à les perfectionner; et leur maison est encore considérée comme l'établissement-modèle en ce genre. Un médecin distingué, M. le docteur Bouvier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, est adjoint à la direction des traitemens qui réunissent toutes les garanties que les parens peuvent désirer. La situation avantageuse de cet établissement, son excellente tenue, la régularité des soins administrés aux jeunes pensionnaires, la multiplicité des cures qui s'y sont opérées, sont autant de titres qui le rendent recommandable, et nous croyons faire une chose utile aux familles, en appelant l'attention de nos lecteurs sur des faits dont il existe aujourd'hui tant de témoignages authentiques. L'extension considérable qu'a prise l'institution de MM. de Milly et Bouvier leur a permis d'établir différentes classes de pensionnaires à des prix très-modérés, et de faire ainsi participer toutes les fortunes au bienfait de leur invention.

On demande une institutrice pour faire l'éducation de deux jeunes demoiselles.

S'adresser à M^{me} Ancey, cours d'Herbouville, n° 32, maison Francoz, au quatrième.

Le dépôt d'amorces pour fusils à piston de la fabrique de MM. Tardi et Blanchet de Paris, est chez L. Jacquemet et Comp., rue Tupin, n° 16.

Le dépôt de la pommade anti-ophtalmique de la veuve Sarazin de St-André, de Bordeaux, pour les maux d'yeux et des paupières, se vend toujours chez M. Imbert, quincaillier, rue St-Dominique, n° 8.

Un homme de 34 ans, connaissant les cinq principales langues parlées dans les deux mondes, offre ses services à une des maisons qui font le plus d'affaires à l'étranger, pour tenir la correspondance, servir d'interprète, etc. Il donnera des garanties sous tous les rapports. S'adresser au bureau du journal.

SPECTACLES DU 27 SEPTEMBRE.

GRAND THEATRE PROVISOIRE.

LES COMÉDIENS, comédie. — LES RIVAUX D'EUX-MÊMES, opéra. — LE CARNIVAL DE VENISE, ballet.

THEATRE DES CELESTINS.

LA HUSSARD DE FEILSHEIM, vaudeville. — TONNY, vaudeville.

BOURSE DE PARIS du 24 septembre 1827.

Négociations au comptant

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 101 f. 65 65	Actions de la banque 2005 f.
Rentes — 5 100. jouis. du 22 déc. 72 f. 15 10	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc. 77 f. 50
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux.	Rentes d'Esp. cert. franç.
Caisse hypothécaire	Emp. royal d'Esp. 1826.
	Emprunt d'Haïti.

(1) Rue Basse-St-Pierre, n° 14, à Chaillot.